



Paris, le 5 février 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prévenir le risque routier dans les entreprises de travaux publics : un enjeu majeur de la charte de partenariat entre la Sécurité routière, la FNTF, la CNAMTS et l'OPPBTB

Frédéric Péchenard, délégué interministériel à la Sécurité routière, Dominique Martin, président du comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel, directeur des risques professionnels de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), Paul Duphil, secrétaire général de l'Organisme professionnel de prévention du BTP (OPPBTB) et Patrick Bernasconi, président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTF), ont signé aujourd'hui une charte de partenariat de sécurité routière pour quatre ans. Cet accord prévoit le renforcement des actions de prévention du risque routier professionnel en direction des 250 000 salariés des Travaux Publics et poursuit ses objectifs formulés en 2009 lors de la première charte.

Le risque routier : une priorité constante pour les professionnels des travaux publics

Les accidents de la route sont la première cause d'accidents mortels du travail, tous secteurs d'activité confondus et la deuxième dans le Bâtiment et les Travaux Publics. À ce titre, le risque routier professionnel est une préoccupation majeure pour le domaine des travaux publics. En 2011, la CNAMTS recense dans ce secteur 90 000 journées de travail perdues contre 100 000 en 2009.

Consciente de la réalité de ce risque, la FNTF a inscrit le risque routier dans sa convention nationale de partenariat pour l'amélioration de la santé au travail dans les Travaux Publics du 29 mars 2012 et signe une nouvelle charte sur la prévention du risque routier le 5 février 2013.

De nouveaux partenaires pour une nouvelle impulsion aux actions déjà menées

La reconduction des principes antérieurs de la première charte signée 2009 est réaffirmée. La charte renouvelée aujourd'hui se fixe d'autres objectifs novateurs et s'entoure de nouveaux partenaires, à savoir : l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTB), signataire de la charte, ainsi que l'Association de Promotion et de suivi

de la sécurité routière en entreprise (PSRE) connue pour son expertise en matière de risques routiers professionnels.

- Une sensibilisation accrue des maîtres d'ouvrage

Des initiatives ont été menées notamment en Seine-et-Marne (77) et en région Champagne-Ardenne pour associer à leur commission locale « santé sécurité », des représentants des maîtres d'ouvrages publics sur le thème du risque routier et notamment des représentants de la préfecture et du Conseil général.

- Des actions ciblées auprès des entreprises vont traiter de plusieurs domaines :

- La mobilité et l'**organisation rationnelle des déplacements** : permettre à la fois une réduction de l'exposition du risque routier, une meilleure préservation de l'environnement et des gains sensibles de productivité sur le plan économique et contribue à la réduction des accidents (amélioration des bilans carbone, réduction de la facture énergétique, réduction notable de l'absentéisme) ;

- Les **communications mobiles** : sur la base des préconisations des partenaires, la FNTF recommande à toutes les entreprises de préciser les conditions d'utilisation des téléphones et équipements embarqués dans les véhicules et de mettre en œuvre des protocoles en vue de concilier les besoins de communiquer et de se déplacer en toute sécurité ;

- Des actions de sensibilisation et de formation des salariés dans les entreprises seront menées dans le cadre du management des compétences ;

- L'apprentissage de la conduite : les jeunes, notamment ceux en **apprentissage qui passent leur permis de conduire** seront sensibilisés lors d'actions spécifiques ;

- La sensibilisation sur les risques liés aux comportements addictifs (notamment : alcool et drogues) sera poursuivie auprès des salariés ;

- La prévention du risque trajet domicile-travail sera également prise en compte sur la base des 12 propositions du livre blanc « prévenir le risque trajet domicile travail » publié par le comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel. Elle s'inscrit dans une approche plus globale de « mobilité et sécurité durables », promue par la CNAMTS et visant à réduire tous les impacts des déplacements sur la santé.

- Le comité de suivi de la charte éditera au printemps un guide de recommandations à l'usage des entreprises, dans un souci de plus grande efficacité.

Contacts presse :

Sécurité routière
Alexandra Thérizol
01 40 81 80 75

FNTF
Jean-Christophe Goux-Reverchon
01 44 13 31 15

CNAMTS
Marie-Eva Planchard
01 72 60 22 88

OPPBTP
Brigitte Lescure
01 49 30 10 70
Sonia Chatelain
01 46 09 27 28
